



URBANISME

MIEUX COMPRENDRE LES AUTORISATIONS D'URBANISME

(PERMIS DE CONSTRUIRE, DÉCLARATION DE TRAVAUX)

Profil intervenant

Maître de conférences en droit public à l'Université de Cergy-Pontoise et avocat spécialiste en droit public

OBJECTIFS

Sécuriser la délivrance des autorisations d'urbanisme.

→ DURÉE

1 journée (de 9h à 17h)

Déjeuner le midi avec le formateur et les stagiaires

→ LIEU

Union des Maires du Val d'Oise
38 Rue de la Coutellerie
95300 PONTOISE

→ FRAIS DE PARTICIPATION

Prix nets par jour et par personne :

Moins de 500 habitants : 135 €

De 500 à 999 habitants : 155 €

De 1000 à 3999 habitants : 165 €

De 4000 à 9999 habitants : 175 €

+ De 9999 habitants : 185 €

Ces tarifs seront majorés de 30 % par jour pour les élus des communes non adhérentes à l'Association. Pour les élus provenant d'autres départements ou pour des personnes non élus il s'agit d'un tarif forfaitaire de 240 €.

→ MODALITÉS D'INSCRIPTION

Bulletin d'inscription téléchargeable

• www.uniondesmairesduvaldoise.fr

A retourner par fax ou email

• (mél)

formation@uniondesmairesduvaldoise.fr

Chaque session comprend entre 6/8 et 14 personnes.

Pour tous compléments d'informations

• (tel) 01 30 32 64 91

Nous nous réservons le droit d'annuler ou reporter la session si le nombre d'inscrits est insuffisant.

Organisme de formation des élus agréé par la DGCL en date du 27 novembre 2006.

→ PUBLIC CONCERNÉ

- Élu(e)s,
- Agents,
- Collaborateurs de cabinets.

→ CONTENU

L'exercice de la police de l'urbanisme, pouvoir propre du maire, suppose d'en maîtriser les étapes et les risques :

- La compétence de principe du maire ;
- Les règles opposables aux autorisations d'urbanisme ;
- Le champ d'application des autorisations d'urbanisme ;
- L'articulation entre le permis de construire et d'autres législations (avis ABF ; avis accessibilité-sécurité ; etc.) ;
- Les étapes de l'instruction ;
- La délivrance de l'autorisation et le contrôle des travaux ;
- Préparer une décision de refus ;
- Validité et retrait ;
- Le contentieux des autorisations et les perspectives issues des réformes annoncées ;
- Les risques en terme de responsabilité.

